



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 mars 2019 à 14 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Corinne Compan, Evelyne Frayssinet suppléante de Madame Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Émilie Gral, Sylvie Lopez, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète excusée et non représentée.

Date de convocation : 6 février 2019.

3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Vu le rapport n° 5.

Vu les articles L 1424-29, L 1612-20, L 3241-1, R 1424-32-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- vote le budget primitif 2019 :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, arrêtée à la somme de **19 990 322,53 €**,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêtée à la somme de **6 651 695,76 €**,
 - en laissant à l'ordonnateur la possibilité d'ajuster les crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

- autorise le président à lancer les marchés afférents :
 - à l'acquisition des matériels d'incendie et de secours selon le plan d'équipement en matériels,
 - aux études et à la réalisation des projets immobiliers inscrits au budget,
 - aux immobilisations incorporelles (logiciels),
 - aux autres immobilisations corporelles.

- autorise le président à solliciter les concours financiers utiles à la réalisation des opérations d'investissements prévues au budget primitif, auprès de l'État, de la dotation de soutien à l'investissement des SDIS, de la région, du département et de tout autre financeur.

Fait à Rodez, le **11 MARS 2019**

Le Président,

Jean-Claude Anglars

